qu'il y a là pour nos gouvernants un sérieux avertissement.

Mais ce son de cloche ne sera pas entendu de nos sectaires. Ils continueront, et nous pouvons espérer que dans trois ans, les 200 000 voix qui nous ont manqué en 1902 pour retourner la majorité de la Chambre nous seront acquises et au delà.

Que cette constatation console et encourage nos amis qui souffrent et qui luttent!

Le pays se rallie de plus en plus à eux, et pour peu que le « bloc » persévère en ses méfaits criants, il n'aura plus bientôt avec lui que la lie électorale qui, grâce à Dieu, est encore l'infime minorité en France.

C.

LA BAISSE DE LA RENTE

La journée d'hier à la Bourse a été franchement mauvaise.

La rente française, perdant le cours de 07, a fini à 96.85. Sous le ministère Méline, elle valut 106. Quelle chute!

D'où provient-elle?

Dans le cours d'une année, depuis que le ministère Combes est au pouvoir, la rente a fléchi de 4.63 (quatre francs soixante-trois centimes). Dans le même espace de temps, les retraits des Caisses d'épargne ont dépassé les dépôts de 262 302 470 francs.

En rapprochant ces deux chiffres, il apparaît avec évidence que la politique jacobine de M. Combes est pour une large part dans ce recul.

Il y a cependant d'autres motifs plus directs et qu'il est de notre devoir d'informateur de signaler.

Voici le premier :

Par décision du ministre des Finances en date du 23 juin 1903, l'intérêt attaché aux bons du Trésor a été fixé, à partir du 24 juin inclusivement :

A 1 % pour les bons d'un mois à moins de deux mois ;

A 2 3/4 % pour les bons de deux mois à moins de six mois ;

A 2 % pour les bons de six mois à un an.

Ce communiqué constate une élévation de l'intérêt des bons du Trésor, ce qui, en style intelligible à tous, signifie que M. Rouvier a besoin d'argent et en cherche. La Bourse a été péniblement impressionnée par cette constatation, peu étonnante du reste.

On sait de plus dans tous les milieux financiers qu'on fait à l'heure actuelle — par Commissions rogatoires du Parquet — des recherches dans divers établissements financiers sur les valeurs ayant appartenu à certaines Congrégations religieuses. On sait aussi que ces recherches vont jusqu'à une inquisition vraiment inimaginable.

Dans ces conditions, quiconque a compté jusqu'ici sur le secret professionnel se pose des questions délicates. Faut-il s'en étonner?

Nous ne donnons aucun conseil, nous avons même prévenu que le placement des fonds à l'étranger exige de la prudence, nous ne faisons aucune campagne. Nous constatons.

LE « LIVRE JAUNE »

Voici les importantes réflexions de l'*Osservatore Romano* résumées dans notre dépêche de Rome d'hier.

Le ton de cet article laisse clairement voir qui l'a inspiré:

« ..... L'honorable ministre des Affaires étrangères n'a pas dû manquer de se trouver embarrassé quand il a voulu, entre les diverses questions pendantes — savoir: la *nomination des évêques*, la *rédaction des Bulles de nomination*, l'*affaire des Congrégations religieuses* — déterminer celles qui devaient faire l'objet du *Livre jaune*, et choisir parmi les documents ceux qu'il était prudent et opportun de publier, et cet embarras transparaît suffisamment dans la rédaction du recueil que nous avons sous les yeux.

» De fait, non seulement M. Delcassé, parmi les questions énumérées plus haut, s'arrête à la troisième — celle qui concerne les associations, — mais, pour celle-ci, il a jugé bon de s'en tenir à la première période, celle du vote de la loi, et il a tiré le voile sur toutes les violences employées ensuite par le ministère Combes dans son application.

» Comme on le voit, c'est un système assez commode pour éviter des embarras et des ennuis, mais un système peu recommandable pour l'histoire et la vérité, et qui résiste pas d'ailleurs à un examen et à une critique même superficielle.

» Il n'est pas possible ni vraisemblable, en effet, que dans l'espace fort appréciable de plus de deux ans, durant lesquels la persécution contre les Congrégations religieuses est allée en France se faisant de jour en jour plus pressante et plus cruelle — persécution qui ne pouvait laisser le Saint-Siège indifférent — *il n'est pas croyable, disions-nous, que pendant tout ce temps, les rapports entre l'ambassadeur de France et le Saint-Siège se soient limités, sur ce sujet, à un petit nombre de points*, parmi lesquels quelques-uns d'importance secondaire. *Et cette hypothèse est d'autant moins vraisemblable que, remarques bien ceci, l'ambassadeur de France se rend régulièrement deux fois par semaine chez le cardinal secrétaire d'Etat, qu'il n'a pu manquer de s'entretenir avec celui-ci, à plusieurs reprises et longuement d'une question de si grande importance, et que le cardinal secrétaire d'Etat lui a certainement formulé à ce sujet des observations et des remontrances.*

» Quand on connaîtra dans leur intégrité les documents relatifs aux rapports du Saint-Siège et du gouvernement français durant cette dernière période de domination jacobine, alors seulement on pourra s'en faire une idée exacte et adéquate. »

—o—

Quelques Agences parlent de publications complémentaires qui seraient faites par l'*Osservatore Romano*. Un prochain avenir dira ce qu'il en est.

Ils ne se gênent plus !

Les politiciens qui composent l'entourage de M. Combes semblent grisés des triomphes que leur prodigue le « bloc », et ils se laissent aller à dire des paroles cyniques, mais dangereuses aussi, et pleines d'alarmants sous-entendus.

C'est M. Vallé, ministre de la Justice, qui, ajoutant l'aveu d'un nouveau mensonge à la confession des tromperies faite ingénument par le *Livre jaune*, déclarait mardi à la Chambre :

« *On dit que la loi que nous proposons est une loi antilibérale : a-t-on pu croire un seul instant que la loi de 1901, faite contre les Congrégations, était une loi libérale!* »

Et cette parole, démenti formel aux déclarations des auteurs de la loi de 1901 qui prétendaient bien, eux, — et ils le disaient assez haut et assez fréquemment, — faire une loi de liberté, cette parole ne peut que faire naître chez ceux qui la recueillent, ou mieux développer et ancrer plus profondément le sentiment que la politique du gouvernement actuel est faite de réticences, de mensonges et de comédies, jusqu'au jour où, assez forts, nos maîtres nous dévoileront brutalement l'ensemble de leurs desseins.

Cela n'est pas pour nous rassurer : et cependant il y a mieux encore : « Ah! s' seulement j'avais amené une division! » s'est écrié le général André, au cours de la même séance, lors de la sortie en masse de l'opposition.

Qu'est-ce à dire? Aurions-nous à la tête du ministère de la Guerre un général de coup d'Etat? Et le chef de notre armée méditerait-il un *pronunciamiento*?

Il semble qu'il vaille la peine de poser cette question.

Mais il est bon surtout et, en même temps effrayant, de constater que la politique ministérielle d'hier et d'aujourd'hui n'a d'autre moyen d'action que la fourberie, et que celle de demain menace de s'appuyer sur un sabre, — le sabre du général André.

Et le *Temps* avait bien raison, trop raison de dire de cette triste séance qu'elle fut mauvaise pour la liberté, mauvaise aussi pour la République.

LE RAPPORT DE M. RABIER

JUGÉ PAR M. BRUNETIÈRE

M. de Narfon, du *Gaulois*, a interviewé M. Brunetière sur le rapport Rabier. Voici un extrait de la réponse de l'éminent académicien :

« Quant aux arguments de M. Rabier, on les connaissait déjà, et c'est à peine si dans ce nouveau rapport l'expression en a quelque chose de plus grotesque et de plus odieux. Quand, par exemple, M. Rabier reproche à de certaines Congrégations contemplatives d'avoir violé leurs vœux et règlements en se livrant à l'enseignement, ce qui est, dit-il, une manière de communiquer avec l'extérieur, en ne saurait rien imaginer de plus grotesque. Mais quand il leur reproche la reconnaissance que les malades qu'elles ont soignés leur témoignent après guérison, il est tout bonnement odieux.

Nous avions cru jusqu'ici que l'échange de services était la condition même de l'union des sociétés, et s'il est désormais criminel de s'attacher les gens par des bienfaits, qu'on nous ramène à l'âge des cavernes.

Un autre argument de M. Rabier est cocasse. C'est quand il reproche aux Congrégations de détourner de leur but « essentiel et grand » les sommes considérables qu'elles affectent à l'agrandissement des locaux scolaires ou à la construction de chapelles et d'autels. C'est toujours le même argument tant de fois réfuté. Car enfin, les chapelles et les autels, ce sont des architectes, des entrepreneurs, des maçons qui les construisent; ce sont des peintres et des vitriers qui les ornent; et les locaux scolaires, ce sont des menuisiers qui les meublent. En quoi est-ce détourner l'argent de son but « essentiel et grand » que de le faire servir à entretenir le commerce et l'industrie?

M. Rabier dit ailleurs que le cercle des connaissances que donnent les Congrégations de femmes est soigneusement fermé « à tout ce qui peut favoriser l'émancipation intellectuelle de la femme ». On aurait peut-être aimé qu'il s'expliquât sur ce point. Ou plutôt il n'avait pas besoin de s'expliquer, et l'on entend assez ce qu'il veut dire.

L'émancipation intellectuelle de la femme, c'est son émancipation de toute idée religieuse. Et, laissant d'ailleurs à M. Rabier le droit d'avoir son opinion à cet égard, c'est justement pour cette raison que nous revendiquons la liberté de l'enseignement.

Ce que M. Rabier considère qui émancipe la femme, je considère, moi, que c'est ce qui la pervertit. Quel est le juge entre nous? Et pourquoi ma conviction ou mon opinion ne vaut-elle pas celle de M. Rabier? On ne saurait trop le redire : la véritable liberté en matière d'enseignement comme de religion, c'est ce que l'on appelait jadis la liberté de la « conscience errante ». Sur les grands problèmes qui intéressent l'humanité, qui ne sont peut-être susceptibles d'aucune solution, qui ne comportent pas en tous cas de démonstration expérimentale ou mathématique, nous croyons ce que nous pouvons, et nul n'a le droit d'opposer, autrement que dans une libre discussion, sa croyance à la nôtre.

Mais c'est par acquit de conscience que je vous dis toutes ces choses, étant bien clair, comme le disait l'autre jour un de ces Messieurs du « bloc », qu'elles sont indifférentes à la majorité de la Chambre.

Ils ont la force, ils en abusent; il n'y a pas autre chose au fond. Nous ne sommes que deux, ils sont trois, nous devons donc nous soumettre et nous tenir pour trop heureux qu'étant les maîtres de nous supprimer ils se contentent de nous opprimer.

Et puis, au fond de leur esprit, nous retrouverons toujours le raisonnement des Robespierre et des Marat : tout ira bien quand on aura supprimé 300 ou 400 000 Français ou qu'on les aura du moins réduits à l'impuissance. Et après l'indispensable tyrannie, c'est alors que nous verrons renaître une France nouvelle sur les ruines de l'ancienne.

Chambre des députés

SÉANCE DU JEUDI 25 JUIN

Séance à 2 heures : M. Lockroy préside.

La Commission de surveillance des Caisses d'amortissement et des dépôts et consignations, composée d'une douzaine de vieux messieurs, conseillers d'Etat, sénateurs et députés, vient déposer son rapport annuel; puis ses membres, précédés d'un huissier, repartent à la file indienne et disparaissent jusqu'à l'an prochain.

La tiare de Saïtapharnès

M. Roger-Ballu dépose une demande d'interpellation sur la fausse tiare : il tient à savoir si « le gouvernement est fait pour couvrir les voleurs ».

On fixera la date du débat quand le ministre des Beaux-Arts daignera être présent, dit le président Lockroy.

M. Roger-Ballu proteste en vain contre l'absence volontaire du ministre.

Les négociations avec le Vatican

M. Denys Cochin obtient une réponse analogue à celle qui a été faite à M. Roger-Ballu, pour sa demande d'interpellation sur les contradictions qui ressortent des documents du dernier *Livre jaune* sur les négociations engagées entre le gouvernement français et le Vatican, au sujet des Congrégations.

— Je suis allé hier, dit M. Denys Cochin, au ministère des Affaires étrangères, pour l'informer de mon interpellation et des faits sur lesquels elle devait porter; je n'ai pas eu de réponse à ma lettre.

Il est inadmissible que le gouvernement, en s'abstenant systématiquement de paraître à nos séances, esquive toutes les explications que nous avons à lui demander. (Très bien! sur divers bancs.)

M. Doumer. — Le ministre est malade.

M. Fruche. — Il a la fièvre jaune! (Rires.)

M. Denys Cochin. — Je demande formellement que la date où sera discutée mon interpellation soit fixée demain vendredi. (Très bien! sur divers bancs.)

Cette proposition est acceptée, et l'on décide en même temps de joindre à l'interpellation celle de M. Hubbard sur « l'état de nos relations avec le Vatican ».

L'expédition au pôle Sud

La Chambre, sur rapport de sa Commission du budget, vote 10000 francs pour participation à l'expédition Charcot au pôle Sud.

Les ouvriers licenciés

Sur la demande de la même Commission, la Chambre vote un crédit de 556 400 francs pour payement d'indemnités extraordinaires de licenciement aux ouvriers des établissements d'artillerie licenciés en 1903, et versement à la Caisse des retraites de capitaux constitutifs de rentes viagères.

Les Congrégations de femmes

Puis on arrive au débat sur les demandes d'autorisation formées par 81 Congrégations enseignantes de femmes.

M. Rabier, rapporteur. — La Commission demande à la Chambre de supprimer de la liste inscrite au projet les Ursulines de Baume-les-Dames.

C'est par erreur que cette Congrégation a été portée sur la liste.

Voix à droite. — Il y en a bien d'autres erreurs dans votre rapport.

M. Rabier. — Cette maison est, en effet, un établissement non autorisé d'une Congrégation autorisée; son cas est donc du ressort du gouvernement et du Conseil d'Etat, et non de la Chambre.

M. Massabuau. — Certaines Congrégations, à Marvejols, à Saint-Geniez et ailleurs, ont renoncé ou vont renoncer à l'enseignement; seront-elles traitées aussi sévèrement que les autres qui gardent leur caractère enseignant?

M. de Ramel signale des cas analogues.

M. Rabier. — Des renonciations semblables ont, en effet, été notifiées à la Commission depuis le début de nos travaux, par des Congrégations déclarant ne vouloir garder que leur rôle hospitalier.

Mais nous ne pouvons nous, ici, nous prononcer sur les demandes que dans les conditions où elles nous ont été adressées. (Très bien! à gauche.)

Le gouvernement verra ce qu'il aura à faire sur les demandes d'autre nature qu'il recevrait ultérieurement. (Exclamations ironiques au centre et à droite.)

M. de Baudry d'Asson. — Je vois avec regret que le journal (la *Croix*) auquel j'ai eu l'honneur de vous abonner ne vous a pas du tout converti (Rires); je serai obligé de vous continuer cet abonnement. (Nouveaux rires.)

M. Thierry signale à son tour divers cas semblables aux précédents.

M. Plichon combat les conclusions du rapport, qui tendent à opposer un refus collectif d'examen aux 81 demandes présentées.

Le classement fait par le gouvernement des 81 Congrégations en question comme unanimement enseignantes est absolument arbitraire et fantaisiste.

Les unes, comme les Ursulines de Montpellier et les Sœurs de Sainte-Croix de Plestin, ont été autorisées en 1866 et en 1863; d'autres, comme les Sœurs de Sainte-Elisabeth de Lyon, sont dans la même situation que les Ursulines de Baume-les-Dames dont a parlé M. Rabier.

D'autres, comme les Consolatrices du Cœur de Jésus à Lille, se consacrent presque exclusivement aux œuvres hospitalières; les Sœurs du Saint-Cœur de Marie de Piancey (Drôme) n'ont plus aucune école depuis cinq ans.

Pour plusieurs autres encore, inscrites à la liste, des rapports de la Sûreté générale, qui pourtant dépend du ministère de l'Intérieur, disent que l'inscription a été faite à tort, ces Congrégations ne s'occupant pas d'enseignement.

Ces faits montrent que l'étude de chaque dossier séparément s'impose à l'équité de la Chambre.

A gauche. — Elles ne sont pas seules à avoir eu dévouement!

M. Plichon. — Non, mais elles sont seules à être expulsées par vous! (Appl. au centre et à droite.)

En réalité, il y a 25 Congrégations purement enseignantes, 9 purement hospitalières, 7 à la fois contemplatives et hospitalières, 40 à la fois hospitalières et enseignantes.

Mais est-il un droit plus sacré que celui de donner sa vie au soulagement des misères matérielles et morales si insuffisamment secourues par ailleurs? Et c'est cela que vous détruiriez sans honorer d'un regard vos victimes et leurs œuvres! (Appl. aux mêmes bancs.)

Le ministre de l'Instruction publique vous a dit que, pour remplacer les écoles libres supprimées, il faudrait 116 millions de dépenses nouvelles! Cette considération mérite bien aussi quelque attention.

A ces femmes, vous ne pouvez reprocher de s'occuper de politique; partout elles sont vénérées et aimées, partout les projets qui les menacent causent les plus vives alarmes.

Notre influence nationale n'a pas au dehors, en Orient et en Extrême-Orient, de meilleurs soutiens: leur disparition serait une ruine.

Une autre ordre d'idées mérite notre attention.

D'après les documents du *Livre jaune* distribué, il y a deux jours, M. Waldeck-Rousseau s'était engagé, auprès du Saint-Siège, par une déclaration d'après laquelle la loi du 1er juillet 1901 n'atteignait aucun des établissements des Congrégations autorisées.

Cet engagement a été absolument violé par M. Combes qui, presque à son entrée au ministère, commençait par multiplier la suppression des écoles de ces Congrégations.

M. Combes se refuse à s'expliquer sur cette question.

En réalité, vous poursuivez la liberté d'enseignement sous prétexte de liberté d'association, comme vous supprimez la liberté du culte tout en prétendant conserver le Concordat.

Aujourd'hui, vous vous attaquez à la fois à la liberté de l'enseignement et à celle de la charité, sans vouloir vous inquiéter de ce que deviendraient les malheureux; les résultats jugeront votre œuvre! (Appl. au centre et à droite.)

M. Lacombe

M. Lacombe, représentant de l'Aveyron, département qui possède 14 des 81 Congrégations visées par le projet, déclare les tenir à priori pour suspectes, quelles qu'elles soient.

Ce sont des Congrégations enseignantes, il n'en faut plus, parce que l'enseignement est une fonction de l'Etat, et ne peut être délégués à des êtres qui ne jouissent pas de leur libre examen ni d'une pleine responsabilité morale. (Appl. à l'extrême-gauche.)

SÉNAT

SÉANCE DU JEUDI 25 JUIN

La séance est présidée par M. Fallières.

Il est procédé au dépôt du rapport de la Commission de surveillance de la Caisse d'amortissement et de la Caisse des dépôts sur les opérations de l'année 1902.

Les congréganistes sécularisés

Le président fait connaître qu'il a reçu du président de la Chambre la proposition tendant à compléter l'article 16 de la loi de 1901 sur le contrat d'association.

C'est le projet voté mardi et relatif à la sécularisation des congréganistes non autorisés.

M. Halgan demande que la proposition soit renvoyée non pas à la Commission des Congrégations, mais à une Commission spéciale.

M. Combes, président du Conseil, prie le Sénat de repousser cette demande.

Il juge naturel que la Commission des Congrégations connaisse de la question soulevée par la loi que la Chambre vient de voter.

Il rappelle que le Sénat a renvoyé à la même Commission la proposition de loi tendant à modifier l'article 18 de la loi de 1901, en ce qui concerne les sanctions.

M. Bérenger combat la thèse du président du Conseil. Il dit que la première Commission n'a eu pour mandat que d'examiner les demandes d'autorisation soumises au Sénat.

Il pense que le Sénat n'a jamais eu certainement la pensée de lui donner un mandat général.

Il insiste pour que, sur cette question neuve et inattendue, une Commission spéciale soit nommée, comme on l'a fait pour la construction d'office des maisons d'école.

M. Combes estime que la Commission des Congrégations est tout aussi compétente pour rapporter la nouvelle proposition que pour rapporter le projet relatif aux sanctions pénales.

La proposition est renvoyée à la Commission des Congrégations par 172 voix contre 66.

Le président communique au Sénat une seconde proposition votée mardi par la Chambre tendant à rendre obligatoire pour les directeurs d'écoles primaires libres la possession du certificat d'aptitude pédagogique.

La proposition est renvoyée à la Commission de l'enseignement.

Les warrants agricoles
Les eaux de la Durance

On vote une proposition de loi de M. Legrand ayant pour objet de modifier la loi du 18 juillet 1898, sur les warrants agricoles, et on aborde la discussion de la proposition de loi de MM. Guérin et Béraud, sur la réglementation des eaux de la Durance.

LES CONGRÉGATIONS ENSEIGNANTES DE FEMMES

Il est probable que le débat sur les Congrégations enseignantes de femmes prendra au moins deux séances.

Voici la liste des orateurs inscrits : MM. Plichon, Groussau, Geffier, de Gailhard-Bancel, Raiberti, de Ramel, de Castelnau, Lemire, Dansette, du Roscoat, Daudé, l'abbé Gayraud, Aynard, Denys Cochin, Lacombe. Seul, M. Lacombe est inscrit pour parler contre l'autorisation.

M. Rabier déclarait, hier, dans les couloirs qu'il ne parlerait que quelques minutes. A quoi bon, disait-il, la bataille est gagnée d'avance.

LE GROUPE NATIONALISTE

On nous communique le procès-verbal suivant :

Le groupe républicain nationaliste, réuni sous la présidence de M. Cavaignac, a examiné les conséquences des incidents qui se sont produits avant-hier et l'obligation où se sont trouvés plus de 200 députés de quitter la séance : il a reconnu qu'il devenait indispensable de s'efforcer d'établir une entente entre tous les groupes d'opposition pour résister à l'arbitraire intolérable d'une majorité qui, non contente de voter des mesures attentatoires à la liberté individuelle, supprime par la violence toute discussion à la tribune.

Il a étudié dans ses grandes lignes le projet de budget de 1904 et décidé de continuer à défendre énergiquement, comme base de sa politique financière, la formule : « équilibre budgétaire par des économies sans emprunt ni impôts nouveaux. »

Il a décidé que les membres délégués du groupe déposeraient des amendements pour réduire le nombre des fonctionnaires et supprimer toutes les sinécures, notamment les sous-préfets et les trésoriers-payeurs généraux.

Le groupe a décidé que M. Guyot de Villeneuve interpellerait le ministre de l'Intérieur sur la circulaire envoyée le 27 mai par le préfet de la Savoie aux instituteurs.

ÉCHOS DU SÉNAT

LES SALÉSIENS DE DOM BOSCO

On sait que la Commission sénatoriale des Congrégations s'est prononcée contre l'autorisation demandée par les Salésiens.

Le rapporteur nie qu'on doive de la reconnaissance à ces religieux qui se sont employés pendant si longtemps, avec désintéressement, à former la jeunesse ouvrière. Et pourtant, il ne nie pas ce désintéressement.

Nos politiciens ont de bizarres sentiments démocratiques.

Voici quelques passages du rapport :

La décision que nous vous proposons vous apparaîtra mûrement réfléchie, sérieusement et impartialement étudiée.

Pour vous la présenter, nous avons pensé qu'il ne suffisait pas à une Congrégation d'obtenir de très hautes récompenses aux expositions ; de donner à de jeunes apprentis une instruction professionnelle suffisante pour en faire d'excellents ouvriers, dont le travail les dédommagera plus tard des dépenses engagées jusque-là pour eux, pour que cette Congrégation obtînt le droit de vivre et de prospérer dans notre pays. Cette œuvre nous a paru simplement lucrative, favorisée qu'elle est par des dons, par des souscriptions très élevées, venant de partout et destinées à combler le déficit quand il se produit. N'importe qui peut l'accomplir en dehors de toute Congrégation. Elle n'appelle ni reconnaissance ni faveurs.

Nous avons jugé qu'en admettant même la thèse soutenue devant nous par les Salésiens et leurs défenseurs, qui ont affirmé le désintéressement, les services rendus à l'enfance [illegible] Congrégation [illegible] France, des raisons de sécurité prévaloir contre les tendances d'une œuvre que nous avons appréciée, au point de vue économique, comme une concurrence à armes inégales contre le commerce, contre l'industrie de notre pays, et au point de vue national, comme une ingérence étrangère fâcheuse dans le domaine politique de la France.

LES CONGRÉGATIONS

Dans une de ses prochaines séances, le Sénat aura à examiner le projet de loi voté par la Chambre sur les constructions d'office de maisons d'école.

Aujourd'hui, le gouvernement a déposé le projet de loi sur les sécularisations voté par la Chambre.

Le projet sera imprimé, distribué demain, et de suite la Commission des Congrégations se mettra à l'étude. Le rapport sera imprimé immédiatement, et on croit que la discussion viendra lundi en séance publique.

Il est probable qu'une seule séance suffira.

Le mardi 30 juin, le Sénat examinera la demande en autorisation formée par les Salésiens de Dom Bosco. Le gouvernement propose de la leur refuser.

Et ce sera tout pour cette session.

Les projets relatifs aux autres Congrégations ne viendront qu'en octobre.

CANDIDATURE AU SÉNAT

M. Dominique Delahaye pose sa candidature libérale au siège vacant en Maine-et-Loire par suite de la mort de M. de Maillé.

Il est président de la Chambre de commerce d'Angers, au grand désespoir de M. Trouillot qui lui garde rancune de son libéralisme et de son indépendance.

Pour se venger d'une juste observation faite par M. Delahaye, le ministre du Commerce voulut lui enlever la présidence de la Chambre de commerce; mais cette compagnie continua sa confiance à son président.

M. Trouillot, ce politicien de petite envergure, n'a pas digéré la leçon.

EN SERBIE

A Belgrade

Dans la réponse qu'il a faite au conseiller municipal Paulovitch, le roi a promis de s'efforcer de faire de Belgrade un centre digne de la race serbe. Il a ajouté qu'il prie Dieu de l'aider dans cette tâche.

Pierre Ier a parcouru dans l'après-midi, en voiture, toute la ville; il était accompagné du colonel Neschitch qui fut aide de camp du roi Alexandre avant son mariage.

Le roi, qui n'avait pas d'escorte, a été partout acclamé.

A 10 h. 1/2, une grande revue des troupes a lieu à Toptchider.

Le ministre de Turquie à Belgrade, qui a été rappelé, arrivera demain à Constantinople.

A l'église orthodoxe

Voici des détails sur la cérémonie de l'église orthodoxe :

Avant 10 heures, arrivent à l'église les conseillers d'Etat, les fonctionnaires des affaires étrangères, un grand nombre de généraux pensionnés et d'autres officiers et les membres de la famille du général Paulovitch, tué dans la nuit du 10 juin.

Le métropolite Innocent, cinq évêques et une quarantaine d'autres membres du haut clergé arrivent à 10 h. 1/2.

Le clergé entonne le chant de bénédiction nommé en langue serbe *blagodarenje*.

A ce moment, le roi fait son entrée solennelle; il est suivi à deux pas par M. Avakoumovitch qui précède les autres ministres. Le roi prend place en avant et sur la droite de l'autel; il regarde fixement en avant.

Le métropolite qui vient de recevoir le roi, assisté de tout le clergé, monte à l'autel et officie.

La cérémonie de la bénédiction commence par des chants; les chœurs et le clergé chantent tour à tour.

Le métropolite adresse ensuite une allocution au roi. Il rappelle d'abord que tout ce qui arrive sur terre arrive par la volonté de Dieu; il ajoute : « Pierre Ier a été élu par toute la nation; prions Dieu de conserver le nouveau roi et de bénir son règne pour le bien du peuple. »

Le roi fait quelques pas vers l'autel, il s'agenouille et prie quelques instants, il baise ensuite le crucifix que lui présente le métropolite.

La cérémonie fait une grande impression sur l'assistance.

Le roi adresse alors quelques mots au métropolite et se dirige vers la sortie de l'église. Il est accompagné par les ministres. A ce moment, un tonnerre d'acclamations éclate dans l'église et au dehors.

Pierre Ier remonte dans une voiture attelée à la daumont, M. Avakoumovitch prend place à sa gauche. La voiture part au milieu d'acclamations nourries qui continuent jusqu'au nouveau palais. Un escadron de cavalerie précède la voiture royale que suit une escorte composée d'un grand nombre d'officiers à cheval.

A son arrivée au nouveau palais, le roi est salué par les membres de la Skouptchina et du Sénat.

Pierre Ier se présente peu d'instants après au balcon; il paraît ému et veut parler à la foule; mais des acclamations frénétiques couvrent sa voix.

Le roi à la Skouptchina

Après la cérémonie qui a eu lieu à l'église, les sénateurs et les députés se rassemblent au nouveau palais.

A 11 h. 20, le colonel Pojovitch annonce l'arrivée du roi qui entre aussitôt dans la salle.

M. Velimirovitch, président du Sénat, salue Pierre Ier au nom de l'Assemblée nationale qui, dit-il, réunie pour la première fois en sa présence, lui souhaite très cordialement la bienvenue, assurée que le roi travaillera au progrès de la nation.

Le roi remercie et déclare solennellement qu'il gouvernera d'abord avec l'Assemblée nationale. Il ajoute :

« Je [illegible] convaincus que je tiendrai ma parole royale. »

Le roi serre ensuite la main à tous les sénateurs et députés.

—o—

Le roi a prêté solennellement serment, ce matin à 9 heures, devant la Skouptchina et le Sénat.

Voici le texte de la prestation du serment :

En montant sur le trône de Serbie, en prenant possession du pouvoir royal, je jure du Tout-Puissant que ce qui me sera le plus sacré et le plus cher dans ce monde sera de veiller à l'indépendance de la Serbie et à l'unité de l'administration de l'Etat; de maintenir intacte la Constitution du pays, de gouverner d'après elle et les lois, d'avoir devant les yeux, dans toutes entreprises et tous actes, le bien-être du peuple.

En prêtant solennellement ce serment devant Dieu et le peuple, je prends à témoin Dieu tout-puissant, devant le tribunal de qui je serai responsable.

Dieu me vienne en aide. Amen!

La cérémonie a été imposante.

Après avoir prêté serment, le roi a adressé au peuple une proclamation.

SOUSCRIPTION
de la Ligue patriotique des Françaises

59, rue de Vaugirard

POUR LES RELIGIEUSES PERSÉCUTÉES

NEUVIÈME LISTE

Report des listes précédentes : 21 011 fr. 20. — Remis par le *Gaulois*, 681 fr. 50. — Anon. par l'*Univers*, 40 fr. — Anon. par l'*Univers*, 120 fr. — Anon. par l'*Univers*, 10 fr. — Deux ex. de Mâcon, 30 fr. — M. de la Perche, 500 fr. — M. Cheway, 10 fr. — M. Hanon, 2 fr. — Anon., 10 fr. — Comtesse D. M., 100 fr. — MM. Dauchy, de Versailles, 50 fr. — Anon. Nanteuil, 5 fr. — Mlle Carlhian, 5 fr. — Général Allard, 100 fr. — Mme Emilie Baghin, 100 fr. — Mme Pieraty, 20 fr. — Cœur de Jésus, sauvez la France! 5 fr. — Mlle Louise Maclet, 5 fr. — Comtesse de Mailly, 20 fr. — Une pauvre femme, 20 fr. — Deux ex., 100 fr. — M. Adolphe Pierre, 5 fr.

Total : 22 941 fr. 70.

FEUILLETON DU « LA CROIX » DU 28 JUIN 1903 — 49 —

Le secret du docteur

« Ma conduite a toujours été guidée par le même principe, dit-il: Dire la vérité sans détour au malade qui vient me consulter. J'admets, cependant, qu'il peut y avoir des raisons pour lesquelles un médecin garde pour lui seul une partie de la triste vérité.

— C'est bien, c'est bien, interrompit Sir Henry. Je comprends parfaitement que vos paroles ne m'apporteront pas une joyeuse nouvelle.

— Cela dépend comment vous prenez la chose, Sir Henry.

Il y a environ une heure, une dame s'est assise dans ce même fauteuil que vous occupez et m'a supplié de lui dire dans combien de temps elle pourrait espérer voir arriver la mort qui la délivrerait de toutes les misères de la vie. Aucun organe chez elle n'était atteint, et j'ai dû lui dire : « Résignez-vous à vivre. » Un message tout différent vous est envoyé par mon intermédiaire, sir Henry Marshall.

— Oui, je sais, je sais, dit le patient qui sortit un mouchoir de sa poche et le passa sur son pâle visage. C'est malheureux! la vie est pleine d'attraits pour moi..... Combien de temps..... combien de temps me donnez-vous avant l'inévitable...?

— Il m'est impossible de vous le dire. Vous souffrez d'une dangereuse affection du cœur. La mort pourrait venir vous prendre tout d'un coup et probablement sans douleur.

— OUI, JE SAIS, JE SAIS, DIT LE PATIENT QUI SORTIT UN MOUCHOIR DE SA POCHE ET LE PASSA SUR SON PÂLE VISAGE.

Au bout d'une minute, Sir Henry recouvra son sang-froid et déclara d'une voix affermie :

— Je ne puis nier que vous m'ayez donné là un coup d'une rude portée.

— Soyez sûr qu'il m'a été bien pénible de le faire.

— Ne vous en excusez pas. Je suis venu ici dans l'intention de savoir la vérité; j'ai obtenu ce que j'ai cherché. Au revoir.

— N'aimeriez-vous pas recevoir quelques conseils?

— Des conseils? répéta Sir Henry. Je n'en ai que faire. N'est-ce pas toujours la même chose que l'on recommande aux gens atteints d'une incurable affection du cœur : Ne vous pressez jamais, ayez soin de votre digestion, évitez les contrariétés, etc., etc. Ah! bah! je ne ferai nulle attention à toutes ces bêtises.

— Ce ne sont pas des bêtises, Sir Henry. En suivant ces simples conseils que vous citez, vous pouvez tenir la mort à distance pendant un grand nombre d'années.

— Merci. Est-ce là ce que vous appelez « jouir de la vie »? Quoi! avoir toujours l'épée de Damoclès vacillant au-dessus de votre tête! A d'autres. Voici mon plan : je vais *refuser le poste qui m'est offert* et passer avec ma femme et mes enfants le temps qui me reste à vivre. Que cette période soit longue ou courte, nous mangerons, nous boirons et nous nous amuserons.

— Vos sentiments peuvent changer avec le temps, dit Digby. Le fait est reconnu que l'on s'habitue à toute chose et à toute idée. La connaissance que vous pouvez mourir subitement ne vous affectera probablement pas beaucoup dans trois mois. Je connais un homme qui, il y a dix ans, souffrait déjà de cette même maladie dont vous êtes atteint. Il vit encore et peut fort bien continuer de vivre pendant dix autres années.

— Ou il peut mourir demain?

— C'est possible, demain ou même aujourd'hui.

— Vous êtes un honnête homme et vous avez toute mon estime. Votre ami, à côté, est un charlatan.

— Non, pas ami, connaissance plutôt, corrigea Digby.

Sir Henry se mit à rire.

— Ah! je pensais bien que vous ne pouviez pas faire une paire d'amis à vous deux. Quelle communion y a-t-il entre la lumière et les ténèbres? Au revoir, docteur Digby. Voici ce que je vous dois. Mes remerciements bien sincères.

III

— Qu'est-ce que vous avez donc, James? demandait timidement la gentille Helen à son mari.

— Rien, rien du tout, répondit le Dr Phillips avec humeur. Un homme peut-il avoir un sourire perpétuel sur les lèvres?

— Oh! non, sans doute, mais j'ai appris à lire vos impressions sur votre visage.

— Eh! bien, ma chère, ne cultivez pas ce talent. Je déteste me voir ainsi étudié!

Helen étouffa un soupir et un nuage de tristesse passa sur son visage aux contours enfantins et gracieux. Phillips regarda sa femme avec une expression où se montrait une légère pointe de dédain.

— Quelle petite créature vous êtes! dit-il, lui passant la main sous le menton. Vous n'avez grandi ni au physique ni au moral. Depuis combien de temps sommes-nous mariés? Voyons, il y a plus de sept ans. Vous aviez dix-huit ans, alors; vous en avez maintenant vingt-cinq. Mais vous avez encore l'air d'avoir dix-huit ans, avec une certaine différence.

— Que voulez-vous dire, James?

— Voici : n'importe qui, vous ayant bien connue autrefois, serait porté à dire : « Quelque chose est venu arrêter le développement de cette femme; voilà tout. Maintenant, je vais descendre dans mon bureau pour une heure ou deux. Je vous en prie, ne me suivez pas et n'allez pas vous imaginer que j'ai quelque chose contre vous.

— Je suis fâchée de vous avoir questionné, James. Vous avez toujours eu l'habitude de... de refouler mes sentiments, de me comprimer, de me renfermer dans d'étroites limites, voilà pourquoi je n'ai jamais grandi. Oh! je ne me plains pas, je vous aime quand même par-dessus tout, vous n'avez jamais réellement manqué de bonté envers moi, mais vous ne me laissez pas vous parler comme Cecilia parle à son mari. Si Laurence Digby avait l'air fatigué et soucieux, il permettrait à sa femme de le questionner à ce sujet et ne répondrait pas qu'il n'a rien du tout.

Les joues d'Helena s'étaient vivement colorées, son sourire habituel s'était évanoui, ses yeux brillaient d'un éclat inaccoutumé. Phillips l'observait tandis qu'elle parlait. Ses paroles n'étaient rien pour lui, ou du moins fort peu de chose, mais le rapide changement de son visage excita chez lui une admiration passagère.

— Quand votre amie Cecilia parle, dit-il, on lit son âme sur son visage où tant d'impressions se font voir. Tandis que vous! Quel homme, je vous le demande, confierait sa pensée à une poupée? Ayez toujours l'air que vous aviez tout à l'heure, ma mignonne, et je ferai de vous ma confidente, quand il m'arrivera d'avoir quelque chose à confier.

— Vous n'avez aucune raison de me comparer à une poupée, dit Helen avec vivacité. Je croyais que vous m'aimiez quand vous m'avez épousée?

— Ne recommencez pas cette stupide rengaine, je vous en prie. Mais oui, je vous aimais naturellement; toutefois, je vous avouerai franchement que je croyais trouver plus d'étoffe en vous; mais il est impossible à qui que ce soit d'étendre les limites assignées à sa nature. Votre cerveau est peu développé, mais votre cœur est bon. T